

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Petiet, 13 mars 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (265r, 266r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Petiet, 13 mars 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45758>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 mars 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Petiet](#)

Lieu de destination Inconnu

# Description

Résumé Godin rapporte à Petiet qu'un incident est survenu entre son fils Émile et le chef de gare de Maubeuge : Émile a, semble-t-il, changé de train à Maubeuge, passant d'un train omnibus à un train express muni d'un seul billet de première classe ; le chef de gare a dressé procès-verbal. Godin juge que cela est excessif et contraire aux intérêts de l'industrie et du commerce et il demande à Petiet l'abandon des poursuites.

## Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Conflit](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Compagnie du chemin de fer du Nord](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 13 mars 1865 265

de Monsieur le R<sup>e</sup>st

Monsieur

je vous de nouveau sustenir catholique  
Votre attention sur un fait que mon  
fils a porté à votre connoissance le  
le date des 6 courant, sur ce qui  
l'était passé entre le chef de gare de  
Maubuge et lui. est-il donc vrai  
Monsieur que la C<sup>ie</sup> du nord ait a  
souffrir un tel préjudice de ce que  
industriel appelle pour des affaires  
et change de conto<sup>r</sup> étant porteur  
dans billet de première, qui ait sustenu  
de lui faire payer deux fois sa place  
ou de porter contre lui une accusation  
aussi mensongère que le chef de gare  
de Maubuge ne pas répondu à la  
faire porter mon fils, signora le  
riglement sur la matière mais certainement  
il en est ainsi je le veux trop pour  
dominer des intérêts de l'industrie et du  
commerce, et faire certainement que

je combini dans intérêt de nos rapports  
je fais omnibus que je faisais capric  
sans penser mal faire.

mon fils était bien de penser que  
malgré l'humeur que cominable le chef  
de gare de Chambéry a nous envers  
il pourrait rester de la protection un  
prois Verbal pourtant donner lise pour  
tous a un changement. nos relations  
ava le le Soiront vous être assez  
bonnes. Mon avis pour vous établir  
que vous devons rien de ce que  
que le prois Verbal importe a mon  
fils pour que le chef de gare de Chambéry  
a besoin de son dévouement. au  
des chefs, quand a nous il nous répugne  
de voir un semblable conflit pour si peu  
de chose et je vous vous prie de bien  
vouloir que le docteur instaur pour en  
faire votre partie

afin de vous mettre au courant des  
dets de cette affaire que vous faire a  
utre chose le prois Verbal que devont être  
communiquer a mon fils et la réponse qu'il  
y a fait

Veuillez agréer Monsieur l'attention  
de mes sentiments distingués

Cordialement  
G. D. J.